

## Mes services en ligne

*L'Assurance Maladie en ligne,  
c'est un ensemble de sites internet  
adaptés à mes besoins*



**ameli.fr**



**Mon compte sur ameli.fr**



**ameli-sante.fr**



**ameli-direct.fr**

mon  
parcours  
d'assuré



**INFORMATION**

**J'AI UN REFUS DE PENSION  
D'INVALIDITÉ**



[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

## J'AI UN REFUS

### DE PENSION D'INVALIDITÉ

#### J'ai un employeur,

je contacte le Service de Santé au Travail de mon entreprise. Celui-ci :

- ➔ examine mes aptitudes au maintien dans l'emploi,
- ➔ convient d'un projet de retour en emploi,
- ➔ m'aide à solliciter une RQTH.

#### Je suis sans emploi,

je maintiens mon inscription ou je m'inscris à Pôle Emploi.

Je peux percevoir, sous conditions, une allocation chômage.

#### J'ai de faibles ressources,

je dépose une demande de RSA auprès du CCAS de mon lieu de résidence.

#### Je fais une demande d'AAH

auprès de la MDPH de mon département.



**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées



### BON À SAVOIR

- Le RSA est attribué par le Conseil Général, après examen de votre dossier pour une période de 3 mois renouvelable.
- Pour bénéficier de l'AAH, il faut remplir :
  - ➔ **des conditions médicales** appréciées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH,
  - ➔ **des conditions de ressources.**

Je peux être accompagné(e) dans mes démarches par le Service social de la CRAMIF.  
J'appelle le

3646 

Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs.